



**ZONAGE PLUVIAL**  
**CARTE N°1**  
**Règle de gestion**  
**des pluies courantes**

**Commune : PORCELETTE**

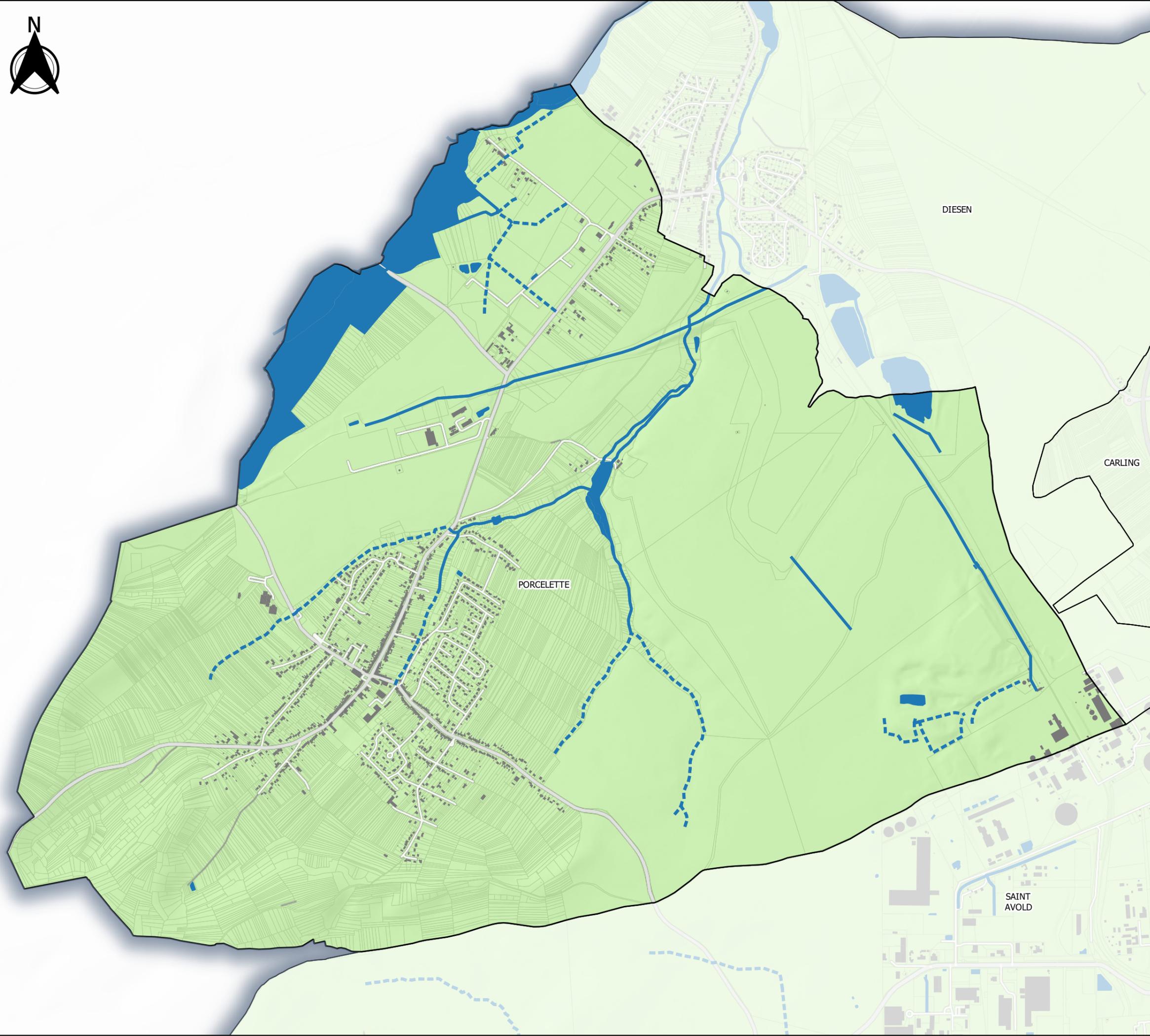
- Limites communales
- Cours d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent
- Plan d'eau

**Zonage des règles**  
**de gestion des pluies courantes**

- Zone verte
- Zone orange

0 400 800 m

Réalisation : SEPIA Conseils - 2024  
Sources : IGN, OSM





### ZONAGE PLUVIAL

#### CARTE 2

### Règles de gestion des pluies moyennes à fortes

Commune : PORCELETTE

- Limites communales
- Cours d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent
- Plan d'eau

**Zonage des règles de gestion des pluies moyennes à fortes, applicable aux projets autres que les maisons individuelles**

**Période de retour d'insuffisance minimale à assurer :**

- 10 ans
- 20 ans
- 30 ans
- 50 ans

**Débit de fuite maximal pouvant être autorisé :**

- Zone orange : 3 L/s/ha
- Zone verte : 1 L/s/ha

0 400 800 m

Réalisation : SEPIA Conseils - 2024  
Sources : IGN, OSM



### ZONAGE PLUVIAL CARTE N°3 Gestion des pluies exceptionnelles

Commune : PORCELETTE

- ▭ Limites communales
- Cours d'eau permanent
- - - Cours d'eau intermittent
- Plan d'eau

#### Secteurs sensibles au ruissellement

- ➔ Axe de ruissellement principal (en aval d'un bassin versant d'au moins 30 ha)
- ➔ Axe de ruissellement secondaire (en aval d'un bassin versant d'au moins 5 ha)
- Zone sensible au ruissellement (bande de 10 m de part et d'autre des axes de ruissellement)
- Cuvette potentiellement inondable

- Secteurs sensibles avérés (désordres liés au ruissellement déjà survenus par le passé)

0 400 800 m

Réalisation : SEPIA Conseils - 2024  
Sources : IGN, OSM



### ZONAGE PLUVIAL

#### CARTE N°4

### Contextes particuliers vis-à-vis de l'infiltration des eaux pluviales

Commune : PORCELETTE

- Limites communales
- Cours d'eau permanent
- - - Cours d'eau intermittent
- Plan d'eau

#### Contextes particuliers vis-à-vis de l'infiltration des eaux pluviales

- Pente du terrain comprise entre 5 et 10 %
- Pente du terrain supérieure à 10 %
- Risque de remontées de nappe
- Risque fort ou moyen de retrait-gonflement des argiles
- Périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau
- Périmètre de protection éloignée d'un captage d'eau
- ⊗ Mouvement de terrain recensé
- ⊕ Cavités souterraines recensées
- Sites pollués (BASOL) : périmètre de prévention d'un rayon de 150 m



Réalisation : SEPIA Conseils - 2024  
Sources : BRGM, IGN, OSM, ARS

